



Souveraineté 04 - Agriculture et alimentation

Nourrir la France, préserver la terre, exporter notre excellence

Une Nation ne peut être souveraine si elle ne maîtrise ni ses terres, ni son eau, ni ses intrants, ni la transformation de ses productions. L’agriculteur du XXI^e siècle devient l’architecte du vivant : il nourrit, anticipe, protège et transmet.

La règle fondatrice

La terre de France n’est pas à vendre

Chaque parcelle agricole, forestière, viticole, maraîchère et chaque espace productif utile sera recensé dans une Réserve foncière agricole et naturelle nationale. Le propriétaire conserve ses droits, mais la vocation nourricière, productive ou écologique des terres stratégiques doit être protégée contre l’artificialisation injustifiée, la spéculation, l’abandon durable et les prises de contrôle incompatibles avec notre souveraineté.

La transmission

Les terres sans repreneur pourront être temporairement portées, puis confiées par bail à un exploitant, un jeune installé ou un projet collectif. Les décisions des organismes fonciers devront être transparentes et contrôlables.

01 - Le premier maillon de la sécurité alimentaire

Garantir un prix qui couvre la production et rémunère le travail

L’agriculteur, le fermier, le maraîcher, l’éleveur, le viticulteur, le pêcheur, le pisciculteur et le forestier ne peuvent rester la variable d’ajustement de la chaîne alimentaire. Une référence de prix devra intégrer les coûts réels de production, le travail, les investissements, les risques climatiques et la capacité de renouveler l’exploitation.

Coûts transparents Des références par filière et par territoire, actualisées et opposables dans les négociations.	Vente protégée Empêcher durablement les achats sous les coûts de production et contrôler les marges de la chaîne.
Revenu du travail Permettre à l’exploitation de rémunérer les personnes avant de dépendre des aides compensatoires.	

02 - Produire, transformer et vendre

Reconstruire toutes les filières de valeur

L'indépendance alimentaire ne s'arrête pas au champ. Elle comprend les abattoirs, laiteries, moulins, conserveries, légumeries, sucreries, ateliers, chaînes du froid, entrepôts, transports et industries agroalimentaires. Une production française transformée ailleurs reste une souveraineté incomplète.

Filières courtes Vente directe, marchés de producteurs, restauration collective et contrats territoriaux.	Laboratoires locaux Crédits à taux réduit pour transformer, conditionner, conserver et mieux valoriser la production.
Fermes-auberges Accueil, restauration, pédagogie et tourisme rural pour diversifier les revenus du travail.	Exportations de qualité Exporter des produits transformés, des équipements, des savoir-faire et de l'ingénierie plutôt que seulement des matières premières.

03 - L'agriculteur architecte du vivant

Adapter les productions sans épuiser la terre

Les cultures devront anticiper le climat, les besoins alimentaires futurs et la disponibilité de l'eau. La France expérimentera les productions aujourd'hui importées que ses territoires peuvent accueillir durablement. L'exemple de l'avocat n'a de sens que si les sols, l'eau et le climat permettent une production responsable.

Sols et paysages Haies, prairies, agroforesterie, zones humides, fertilité et lutte contre l'érosion deviennent des infrastructures productives.	Recherche appliquée INRAE, ONF, OFB, Météo-France, instituts techniques, lycées agricoles et pôles territoriaux accompagnent les décisions.
Temps reconnu Les missions vérifiables d'entretien des paysages, de prévention et de biodiversité peuvent être reconnues dans le Compteur d'Heures Universelles.	

04 - Tous les territoires productifs

Pastoralisme, littoraux, forêts et Outre-mer

Pastoralisme Reconnaître sa contribution à l'alimentation, aux paysages, aux prairies, à la biodiversité et à la prévention des incendies.	Agriculture côtière Protéger les terres littorales, les productions insulaires et les activités adaptées aux milieux maritimes.
Pêche et cultures marines Pêche artisanale, conchyliculture, algoculture et pisciculture reliées aux ports, à la transformation locale et à la qualité de l'eau.	Forêts et Outre-mer Adapter la sylviculture, préserver la biodiversité et développer des productions correspondant aux réalités climatiques de chaque territoire.

05 - Agriculture et Neptune 2100

Partager l’eau, restaurer les sols et préparer les sécheresses

Les agriculteurs participeront à la gouvernance territoriale de Neptune 2100. Chaque bassin agricole disposera d’un bilan hydrique prévisionnel reliant les besoins humains, alimentaires, écologiques et économiques.

Économiser Irrigation de précision, choix des cultures, amélioration des sols et réduction des pertes.	Réutiliser Eaux traitées et ressources alternatives lorsqu’elles sont sûres, pertinentes et contrôlées.
Régénérer Haies, agroforesterie, zones humides, prévention du ruissellement et stockage adapté aux bassins versants.	

06 - Filière stratégique des intrants

Maîtriser les moyens de produire

L’agriculture définit les besoins indispensables ; l’industrie reconstruit les capacités permettant d’y répondre ; la recherche prépare les solutions futures ; les fonds souverains financent leur développement.

Semences et plants Conserver la diversité, adapter les variétés au climat et éviter la dépendance à quelques fournisseurs.	Fertilité et biocontrôle Fertilisants, amendements, récupération du phosphore et de l’azote, matières organiques et protections biologiques.
Élevage et santé animale Protéines végétales, alimentation, médicaments, vaccins et équipements vétérinaires critiques.	Machines réparables Matériel agricole, pièces détachées, robotique et maintenance disponibles en France.
Énergie Électricité, carburants de transition, méthanisation encadrée et autonomie énergétique des exploitations.	Transformation Emballages, froid, stockage et équipements permettant de conserver la valeur sur le territoire.

07 - Aider à devenir viable

Une politique agricole ne peut pas être subventionnée à vie

Le FEADER, le FEDER lorsqu'il finance des infrastructures rurales, les crédits à taux réduit et les fonds souverains devront accompagner une installation, une transformation ou un investissement mesurable. Chaque aide aura un objectif, une durée, des résultats attendus et une évaluation.

La règle

L'aide publique permet de devenir viable ; elle n'organise pas une dépendance permanente et ne garantit pas les erreurs de stratégie privée.

08 - La qualité plutôt que la concentration automatique

Les mégafermes ne deviendront pas la norme sans étude d'impact

La France choisira la qualité, la traçabilité, la valeur ajoutée et la durabilité. Les concentrations importantes devront être examinées au regard de l'eau, des sols, du bien-être animal, des risques sanitaires, des transports, de l'emploi, des paysages, des nuisances, des intrants et de la concentration économique.

Marchés protégés

Clauses miroir, traçabilité de l'origine, contrôles et sauvegardes lorsqu'une filière est gravement déstabilisée.

Commande publique

Privilégier les productions conformes, saisonnières et territoriales dans le respect du droit applicable.

Cultures conservées

Protéger la diversité des productions métropolitaines et ultramarines, les races, les semences, les appellations et les savoir-faire.

Réciprocité commerciale

Ne pas imposer aux producteurs français des normes que les importations peuvent contourner.



09 - Une trajectoire vérifiable

Mesurer notre capacité réelle à nourrir et transmettre

Autonomie Part de l'alimentation, des intrants et des équipements critiques maîtrisée en France ou en Europe.	Revenu Part des exploitants rémunérés au-dessus de leurs coûts complets et capacité de transmission.
Valeur transformée sur le territoire Valeur agricole transformée sur le territoire, emplois créés et balance commerciale par filière.	Foncier Terres préservées, artificialisation évitée, installations et reprises d'exploitations.
Eau et sols État des nappes, consommation, matière organique, érosion, haies et zones humides.	Diversité Maintien des productions, des races, des semences, du pastoralisme et des activités côtières.

La terre de France n'est pas à vendre. Elle est à cultiver, à protéger et à transmettre.
La terre de France n'est pas à vendre. Elle est à cultiver, à protéger et à transmettre.

Nourrir la France, rémunérer ceux qui la nourrissent, préserver ses terres et exporter la qualité française.